

## ARRÊTÉ N° 25-236

### RECEVABILITÉ DES CANDIDATURES POUR L'ÉLECTION PARTIELLE D'UN REPRÉSENTANT DU COLLEGE A AU CONSEIL DE L'INSTITUT D'ÉTUDES POLITIQUES (IEP) DE SAINT-GERMAIN- EN-LAYE

- Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-2 à L712-6, L719-1 à L719-3 et D719-1 à D719-40,*
- Vu le décret n° 2024-841 du 16 juillet 2024 relatif à l'élection ou la désignation des membres du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche et des conseils des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur,*
- Vu le décret n° 2025-143 du 17 février 2025 relatif à l'approbation de la modification des statuts de CY Cergy Paris Université et constituant l'établissement sous la forme d'un grand établissement,*
- Vu l'élection de Monsieur Laurent GATINEAU en tant que président de CY Cergy Paris Université en date du 11 avril 2025,*
- Vu les statuts de l'Institut d'Études Politiques (IEP) de Saint-Germain-en-Laye,*
- Vu l'arrêté n°25-116 du 15 septembre 2025 relatif à l'organisation de l'élection partielle au sein du collège A du conseil de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye,*
- Vu l'arrêté n°25-231 du 22 septembre 2025 portant composition du bureau de vote dans le cadre de l'élection d'un représentant du collège A au conseil de l'Institut d'Études Politiques de Saint-Germain-en-Laye,*

### LE PRÉSIDENT DE CY CERGY PARIS UNIVERSITÉ ARRÊTE

#### Article 1 – Objet

Les opérations électorales visant à élire un représentant du collège A au sein du conseil de l'Institut d'Études Politiques (IEP) se dérouleront le mercredi 15 octobre de 9 heures à 17 heures.

#### Article 2 – Candidatures recevables

Les candidatures indiquées dans le présent arrêté sont déclarées recevables.

Conseil	Collège	Nom de liste	Noms des candidats
Conseil de l'Institut d'Études Politiques (IEP)	A	Sciences Po pluraliste	Xavier CRETTEZ

### Article 3 – Exécution et diffusion

Le Directeur Général des Services est chargé de la diffusion et de l'application du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux de l'établissement et publié sur le site internet de l'Université.

Cergy, le 7 octobre 2025.

Le président de CY Cergy Paris Université



Laurent GATINEAU

Transmis au rectorat le : 7 octobre 2025.

Publié le : 7 octobre 2025.

En application de l'article R. 421-1 du code de justice administrative, le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification.